

PARTIE THEORIQUE

VIII LECON. — ELOQUENCE JUDICIAIRE.

I. — Nature, objet, milieu.

1. L'éloquence judiciaire est née du besoin d'assurer la bonne administration de la justice. — On l'appelle aussi *l'éloquence du barreau*.

N. B. — Ce mot vient de la *barre* ou *barreau*, espèce de claire voie ou main d'appui, qui sépare les juges et les avocats de la foule. Le barreau, en latin, s'appelait *cancelli*, d'où est venu le nom de *cancellarium*, *chancelier*, donné au magistrat placé à la tête de toute la magistrature.

L'éloquence du barreau comprend tous les discours, prononcés devant les tribunaux, et les écrits publiés pour éclairer la conscience des juges. Elle a pour *objet* d'éclairer, par un débat contradictoire, ceux qui administrent la justice, de la faire triompher, de défendre l'innocent, d'amener la condamnation du coupable. Ce qui en donne les deux grandes subdivisions : *l'accusation* et *la défense*.

L'orateur judiciaire ou *avocat* s'occupe donc principalement des intérêts des particuliers ; ce qui assigne à son éloquence un rang inférieur à celui de l'orateur parlementaire ou religieux ; mais comme, en dernier résultat, c'est la justice qui est en cause, et qu'il s'agit souvent de la ruine ou du salut de toute une famille, de l'honneur ou du déshonneur, de la vie même de l'individu traduit devant les juges, on ne saurait trop apprécier cette éloquence, et ceux qui la cultivent ne la sauraient cultiver avec trop d'ardeur. N'est-ce pas vraiment une noble mission, une haute fonction que celle d'un homme de talent, qui poursuit le crime, qui défend l'innocence, qui consacre ses énergies et son savoir au triomphe de la justice ?

L'administration de la justice est une des *trois grandes fonctions sociales* : car, dans une société, il ne suffit pas que le **Pouvoir législatif** délimite les droits et les devoirs des membres entre eux, en réglant tout pour le bien public ; — ni que le **Pouvoir exécutif** veille à l'observation des lois ; — le bon ordre exige, en outre, un **Pouvoir judiciaire**, chargé :

1. *D'interpréter authentiquement la loi*, et de trancher ainsi les contestations qui se produisent fatalement sur le sens de son texte ;

2. *D'appliquer les pénalités légales* contre ceux qui transgressent la loi.

L'on appelle **juges** les magistrats qui sont investis de ce pouvoir, et que la société a établis pour rendre la justice *en son nom*.

L'on nomme **tribunal**, **cour**, le lieu où siègent les juges, et par analogie les juges eux-mêmes.

L'on appelle **cause** toute contestation, qui a trait aux droits civils ou

politiques des citoyens, ou à l'usage de ces droits, et qui est déferée à des juges.

D'après la nature de leur objet, les causes sont dites : **civiles, criminelles, politiques.**

Les *civiles* ont pour objet les désaccords qui surgissent entre citoyens à propos d'intérêts matériels : propriété foncière et mobilière, achats et ventes, baux, contrats, testaments, successions . . .

Les *criminelles* comprennent les actes attentatoires à l'ordre public, les contraventions à la loi : vols, faux, violences, coups, blessures, meurtres . . .

Les *politiques* se rapportent à la vie publique, au gouvernement de l'Etat ou d'une partie de l'Etat : abus de pouvoir, affaires électorales, tentative de renverser le gouvernement établi . . .

II. — Etude d'une cause.

2. Il est utile de consigner ici quelques notions élémentaires, qui aideront à entendre le langage et les termes de la procédure.

Toute cause, évidemment, supposée mise aux mains des avocats et des juges, se présente comme douteuse et appelle un *examen préalable*.

Le doute s'exprime par une interrogation ; ce qui s'appelle : *poser la question*, déterminer l'état de la question.

Ex.—Monsieur R.. a-t-il commis le meurtre dont on l'accuse ?

Et l'on comprend aisément que la question peut se considérer comme particulière, *personnelle* — comme dans l'exemple donné, ou bien *générale* en soi, et pour tous les cas :

Ex.—Tout homme a-t-il le droit de tuer l'agresseur qui use de violence envers lui ?

3. Dans tout débat judiciaire, lequel a pour objet une question particulière, l'on soulève toujours et l'on traite des questions générales. Ce qui donne lieu, en vue des développements et de clarté, de considérer successivement :

a) La question de **fait** : savoir si le fait incriminé a été réellement accompli : ce qui s'établit — par le *témoignage* de ceux qui l'ont vu ou entendu : — par les *présomptions* pour ou contre le fait ; — par les *indices* et les *vraisemblances* qui permettent de conjecturer la vérité.

2) La question de **nom** : savoir si, le fait ne pouvant être nié, la défense doit rechercher s'il n'y a pas lieu d'en contester le caractère, la nature, la portée, la tendance, la *signification* qu'on lui attribue.

3) La question de **droit** : savoir si, le fait étant indéniable, son caractère et sa portée bien établis, il faut examiner s'il est *conforme ou non* au droit, à la justice, à la loi naturelle ou positive, c'est-à-dire à l'équité ou à la légalité.

4) La question de **responsabilité** : savoir si, pour que l'acte civil soit *valide*, l'acte criminel *punissable*, ils ont été accomplis avec pleine délibé-

ration et liberté : car l'auteur de l'acte ne peut être responsable, s'il n'avait pas l'usage de ses facultés mentales, s'il a été violenté par un autre.

5) La question de **compétence** se pose, quand la défense prétend que le tribunal n'a pas qualité pour prononcer sur les faits qui lui sont déférés. En conséquence, il y a lieu, avant d'entamer les plaidoyers, de décider la question de compétence, d'une façon affirmative ou négative.

III. — Qualités de l'avocat.

4. Accusateur public ou avocat, l'orateur du barreau doit être pourvu de toutes les qualités de l'esprit et du cœur.

Du côté de l'esprit, ces qualités sont : la **droiture du jugement**, la **science**, la **clarté**.

Du côté du cœur, ce sont : la **probité**, la **bonne foi**, le **dévouement**, le **désintéressement**.

Nous n'avons pas à insister — sur la *droiture du jugement*, qui discerne le vrai du faux, le juste de l'injuste ; ni sur la *clarté*, si nécessaire dans les obscurités des discussions juridiques. La science spéciale de l'orateur du barreau est la *science des lois*, qualité fondamentale d'un avocat, laquelle constitue la *jurisprudence*, appuyée sur les principes du droit naturel, qui vient de Dieu.

La *probité* exige que l'avocat ne prête son ministère qu'à la défense du droit et de la justice, — que l'accusateur public ne cherche à obtenir la condamnation que de ceux dont la culpabilité est évidente pour lui. Dans les affaires civiles, où deux intérêts opposés sont aux prises, la victoire de l'un est la défaite de l'autre, et l'homme probe ne peut vouloir que celui qui a pour lui le droit n'en soit dépouiller. Dans les affaires criminelles, l'avocat ne doit pas oublier que, s'il peut essayer de sauver la tête du coupable ou de faire diminuer sa peine, il ne doit pas le faire au détriment de la société. C'est une grande force pour un avocat et une grande présomption en faveur de la cause qu'il défend, que la réputation qu'il possède de ne vouloir se charger que des causes qu'il croit justes.

La *bonne foi* va de pair avec la probité : l'orateur du barreau doit respecter la vérité avec scrupule ; car, si le juge doit la chercher, lui doit la montrer. Il ne lui est pas permis de mentir, ni de recourir aux sophismes pour faire triompher une cause même juste. S'il vient, dans le cours de la discussion, à s'apercevoir ou que le client qu'il défend a tort, ou que l'accusé qu'il poursuit est innocent, il doit à la bonne foi d'abandonner l'affaire.

Que l'avocat s'inspire du *dévouement* aux intérêts de son client, cela est évident ; sinon, à quel dessein exercerait-il sa mission ? — Il est aussi évident que le *désintéressement* l'empêchera d'agir par des considérations d'argent ; et l'on ne saurait trop s'élever contre ces avocats " qui ont

fait de l'éloquence un art mercenaire, qui ont rendu la jurisprudence esclave de la plus servile des passions."

L'orateur judiciaire, qui observe ces règles, possède l'éloquence que donne la conviction, et cette conviction lui rend faciles les grands mouvements qui persuadent les auditeurs et les juges.

IV. — Variété des discours.

5. Les différentes espèces de compositions qui appartiennent au genre judiciaire et à l'éloquence du barreau, peuvent se ramener à dix principales.

1. — Les **discours de rentrée** que prononcent parfois, à l'ouverture annuelle des cours ou des tribunaux, les procureurs généraux ou les premiers présidents.

Le ton de ces discours — qui portent d'ordinaire sur la justice, sur les devoirs de la magistrature, ou qui font l'éloge funèbre de quelque jurisconsulte de marque — doit être grave, imposant, sans trop de pathétique.

2. — Le **réquisitoire** est le discours, prononcé par le magistrat, au nom de l'autorité publique, pour *requérir*, dans l'intérêt de la société, une sentence ou une peine contre les délits ou les crimes publics : c'est, à proprement parler, une accusation.

3. — Le **plaidoyer** est le discours, prononcé par l'avocat, pour ou contre la question portée devant le tribunal.

Au plaidoyer se rattache la *réplique*, que doit faire souvent l'avocat ou représentant de la Couronne qui insiste dans l'accusation.

4. — Les **débats judiciaires** embrassent l'ensemble des réquisitoires, des interrogations de l'accusé et des témoins, des plaidoyers et des répliques.

Le président du tribunal fait à la fin un *résumé*, dont les qualités essentielles doivent être la clarté, la simplicité, la sagacité, l'impartialité. Le résumé a pour but d'éclairer les juges ou les jurés, de rappeler les principaux éléments de leur jugement : on le nomme aussi **rapport** ou **conclusion**.

5. — La **consultation** est un document écrit dans lequel l'avocat, consulté sur un point de droit, donne son avis et les raisons à l'appui. C'est une espèce de dissertation qui réclame beaucoup d'exactitude, de précision, de solidité dans les preuves, beaucoup d'impartialité ; car l'avocat compromettrait les intérêts de celui qui le consulte, s'il l'engageait dans un procès impossible à gagner, en lui dissimulant l'injustice ou la faiblesse de sa cause.

6. — Enfin, les **mémoires** sont des discours écrits pour être lus par les juges, ou même par le public, et qui ne sont pas faits pour être prononcés. C'est pourquoi ils demandent plus de méthode, plus de clarté, sans qu'ils excluent l'élégance et les charmes de la forme.

6. En résumé, l'éloquence judiciaire est un genre qui a fleuri dans toutes les nations civilisées : en Grèce, à Rome, chez les peuples modernes.

Au Canada, le barreau ouvre une carrière très achalandée, et les noms d'avocats célèbres abondent dans l'histoire contemporaine de la judicature. Aussi, il nous a paru intéressant et indispensable de présenter à nos lecteurs une esquisse du genre, bien que imparfaite et présentant des lacunes.



PARTIE PRATIQUE.

No. I.

LE DISCOURS JUDICIAIRE.

N. B. — Aux notions générales qui précèdent ajoutons un complément plus précis et plus immédiatement pratique. Les élèves de rhétorique—ainsi que les élèves de Belles-Lettres et même de philosophie — organisent entre eux des sociétés académiques où figurent parfois des *débats* qui touchent, de loin sans doute, mais qui y préludent bien, aux discours du barreau et de la tribune.

Nous applaudissons à ces joutes intellectuelles, et on nous saura gré de les éclairer et de les seconder de nos *conseils* littéraires.

I. — CHOIX DU SUJET.

1. Dans une académie ou une classe de rhétorique, il est aisé de faire choix d'un sujet de débat littéraire : le dessein est — contrairement à ce qui a lieu devant les tribunaux — d'inventer moins les *raisons* du fond que d'agencer le plan et les développements de la *forme*.

2. Il faut distinguer — même dans les essais scolaires — les parties **juridiques**, qui exposent ou discutent la cause, au point de vue du droit et de la légalité : *exposé* de l'affaire et la *preuve* ; — les parties **pathétiques**, dans lesquelles l'orateur fait appel au sentiment des juges : *exorde* et *péroraison*.

II. — LES PARTIES JURIDIQUES.

3. Prenons un **exemple** général :

Quel art, de la *peinture*, de la *sculpture*, de la *musique*, de l'*éloquence*, est le plus propre à conduire à la renommée devant la postérité ?

Voilà un thème scolaire — à quatre plaidoyers, qui se fondent sur l'histoire et les raisons abstraites de l'art et de l'expérience.

Chaque plaidoyer comprendra, à notre sentiment, deux idées dominantes : *exposé* et *preuve*.

L'exposé embrasse :

1°. La **proposition** ou énoncé de l'hypothèse que l'orateur veut établir devant les auditeurs. Cet énoncé peut se faire d'une manière oratoire, bien qu'il doive être toujours très net.

Ex.—L'*éloquence*, don et talent naturels, est bien supérieure à la peinture, à la musique, à la sculpture, à tous les arts, par sa nature..., son origine., son étendue., ses effets puissants et merveilleux ..

2°. La **division** ou indication sommaire des divers points qui seront successivement traités dans le corps du discours : — dans l'exemple qui précède l'on voit qu'elle se rattache naturellement à la proposition, si l'on observe les mots : “ nature, origine, étendue, effets. ”

3°. La **narration** ou récit de faits historiques, d'événements contemporains, de questions en litige : — elle sera lumineuse, précise, persuasive, sans exclure quelque chose de vivant, de dramatique, si bien que l'auditeur se sente intéressé, captivé, séduit par la vérité et la mise en scène.

Ex.—Comme la peinture, la sculpture, la musique, antérieurement à tous ces arts, l'éloquence a enrichi de chefs-d'œuvre le pays hellénique, l'empire romain. . . Homère met dans la bouche de ses héros des discours naturels, variés, vraiment éloquents. . . etc. Démosthène, Eschine, Isocrate, etc.

Rien de plus facile que d'émettre, avec ordre et enchaînement, des notions d'histoire littéraire, en vue de la thèse que l'on veut mettre en pleine évidence, sans toutefois se départir de la concision et même de l'émotion communicative.

La preuve de la proposition ou *confirmation* se lie étroitement à la narration ; elle cite les arguments divers en faveur de la thèse, les corrobore de textes, d'allusions, d'adages, de mots célèbres, de raisonnements spéculatifs. . .

A cette preuve se mêle, suivant l'intérêt ou l'ampleur de la cause, la **réfutation** des arguments de l'adversaire, la **réponse aux objections** prévues ou faites.

Les **digressions** sont parfois avantageuses, quand, sans s'écarter de l'objet du débat, l'on touche habilement certains points connexes qui inclinent à le confirmer.

Il est bon de répéter, de temps en temps, l'état de la question, de récapituler un groupe de preuves, isolément faibles en apparence, de condenser les résultats acquis en leur donnant une nouvelle forme.

III. — LES PARTIES PATHÉTIQUES.

4. Tout ce qui précède, exposé et preuve, concerne la *raison* qu'il faut écaïrer et convaincre.

Les appels au *sentiment* achèvent la persuasion ou y disposent concurremment : ce serait une faute de les négliger, un manque d'art de les omettre de propos délibéré.

1°. L'*exorde* a pour dessein de mettre les appréciateurs ou les juges dans les meilleures dispositions requises, c'est-à-dire :

- a) de les rendre attentifs.
- b) de leur faire déposer les préventions contre l'aspect de la cause, et même de lui conquérir leurs sympathies positives.
- c) de les orienter, en les aidant à suivre les développements projetés, en leur en donnant le sommaire, la division et la marche du discours.

Bien que, de nos jours, la liberté mette l'orateur à l'aise avec le forma-

lisme ancien de l'exorde méthodique, il est vrai que *l'entrée en matière* est d'une grande utilité. Aussi ce début s'inspire-t-il :

ou de la personne de l'orateur, de l'accusateur, des juges ;

ou de l'impression que font sur l'orateur la cause elle-même, les débats qui ont précédé ou qui vont suivre ;

ou de quelque incident spécial, survenu en faveur du client.

2°. La *péroraison* se confond aujourd'hui avec la conclusion générale du plaidoyer, avec la récapitulation des preuves, avec l'argument décisif réservé pour la fin.

Elle doit, suivant les circonstances favorables ou défavorables, inclure un appel à la bienveillance, à la compassion, à la miséricorde, à une déclaration de confiance dans l'équité et l'impartialité des jurés ou des juges ; ou bien elle a recours à l'excitation de l'indignation, du mépris et de la haine.

Parfois, aussi, il est à propos de présenter quelques considérations philosophiques sur telle leçon de morale qui se dégage du procès et des débats judiciaires.

IV. — NOMENCLATURE DE SUJETS.

N. B. — Les *plaidoyers scolaires* présentant des avantages très appréciables, parce qu'ils donnent lieu à des exercices attrayants, capables d'initier à l'invention des preuves, à leur développement oratoire, à l'élocution et au débit en public, — nous pensons qu'on accueillera avec plaisir la nomenclature suivante.

I. — Le général boër De Wet a capturé quatre officiers de l'armée anglaise : un Canadien, un Américain, un Espagnol, un Anglais.

Tous ont tenté de s'évader pendant le dernier combat que vient de livrer le général. Un Boër, leur gardien, les accuse de cette tentative devant De Wet vainqueur. Celui-ci, transporté d'indignation et de colère, ordonne à chaque officier de plaider sa cause.

Après ces quatre plaidoyers, ému de pitié et cédant à son grand cœur, le général les fait mettre en liberté.

Voilà le plan pour **six plaidoyers** :

1. Le Boer, gardien des prisonniers.....	Accusateur
2. Le Canadien.....	Avocat
3. L'Américain.....	Avocat
4. L'Espagnol.....	Avocat
5. L'Anglais.....	Avocat
6. De Wet.....	Juge

* * *

II. — Sujet Littéraire

Quel art, de la *sculpture*, de l'*architecture*, de la *peinture*, de la *poésie*, de l'*éloquence*, est le plus propre à célébrer et à transmettre à la postérité la mémoire des héros et des saints ?

- | | | | |
|----|--|---------------------|-----------|
| 1. | Plaidoyer : | La sculpture | Un avocat |
| 2. | " : | L'architecture..... | " " |
| 3. | " : | La peinture..... | " " |
| 4. | " : | La poésie..... | " " |
| 5. | " : | L'éloquence | " " |
| 6. | Discours du Président portant la sentence. | | |

III. — Sujet pratique ou moral.

En un jour de distribution des prix, qui a le plus sujet de se réjouir : ou le professeur, ou l'élève, ou la mère ?

- | | | | |
|----|---------------------------------------|--------------------|-----------|
| 1. | Plaidoyer : | Le professeur..... | Un avocat |
| 2. | " : | L'élève..... | " " |
| 3. | " : | La mère..... | " " |
| 4. | Discours de clôture..... Le Président | | |

REMARQUE.—Nous signalons ce thème—ainsi que les autres qui conviennent—aux maîtres de pensionnats comme dissertation ou composition de fin d'années : il suffirait de toucher délicatement, et sans longueur, ces trois idées dominantes pour intéresser vivement l'auditoire, surtout si l'on avait soin de ne pas rester dans le vague et l'abstrait.

IV. — Sujets dramatiques.

1. Refaire, *en prose*, les discours du V^e acte de l'« Horace » de Corneille.
2. Quatre plaidoyers sur la meilleure pièce des quatre chefs-d'œuvre de Corneille ; plus, discours du juge.
3. Défendez la prééminence, par plaidoyers, de Corneille sur Racine, des deux sur Voltaire et V. Hugo.
4. Donnez des défenseurs aux pièces suivantes de Racine : *Andromaque*, *Bérénice*, *Iphigénie*, *Esther*, *Athalie*.

V. — Sujets historiques.

1. Les élèves sont des croisés, assistant à un conseil de guerre : *Tancredi* donne son avis sur la nature des croisades : *Raymond* de Toulouse, sur la division et la marche des divers corps d'armée ; *Godofroy de Bouillon*, sur la conquête des Saints Lieux et du Saint-Sépulcre.
Pierre l'Ermite a donné les raisons du départ.
Le Pape Urbain II conclut au retour de l'expédition.
Faites ces plaidoyers.
 2. Saint Louis, de France, est-il plus grand par sa vertu guerrière — ou par ses lois — ou par sa constance dans le malheur ?
Chaque orateur défendra son sentiment avec force et élégance.
 3. François I réunit son conseil pour délibérer sur l'envoi de navires à la Nouvelle-France : — un orateur plaidera contre ; un autre pour.
 4. Même conseil, à la cour d'Isabelle et de Ferdinand, en ce qui concerne l'expédition de Christophe Colomb : l'un pour ; l'autre contre.
Conclusion de Ferdinand : troisième discours.
De même, pour Ferdinand Cortez et Améric Vespuce.
- N. B. — Il n'est rien de mieux que ces discours, plaidoyers, pour étudier une question d'histoire ancienne, du moyen-âge, moderne, contemporaine.
5. La domination française au Canada : — *lutte et dénouement*.

- a) Discours de Montcalm, lieutenant-général.
- b) Discours du chevalier de Lévis, colonel.
- c) Discours de Vaudreuil.
- d) Un notable Canadien.
- e) La Tête d'Aigle, chef sauvage.
- f) Le chef des miliciens.
- g) Derniers adieux sur le cercueil de Montcalm.
- 6. — Mgr. Plessis à Londres : discours à lord Bathurst.

* * *

Son discours à Québec, après son retour.

VI. — Sujets de fantaisie.

1. Quatre inventions se disputent la suprématie dans les découvertes modernes :

- a) Discours de la *poudre*.
- b) Discours de la *boussole*.
- c) Discours de l'*imprimerie*.
- d) Discours de la *vapeur*.
- e) Conclusion : discours du juge.

2. *L'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique* sollicitent tour à tour la visite d'un jeune Anglais, désireux de faire un voyage.

3. Un professeur — discours d'entrée — propose à une classe d'élèves finissant leur cours classique de choisir leur carrière entre :

- | | |
|-------------------------------|-----------|
| a) Les sciences | Discours. |
| b) Les beaux-arts | " |
| c) Les belles-lettres | " |
| d) L'industrie | " |
| e) La politique et le barreau | " |
| f) La carrière sacerdotale. | " |

4. Plaidoyers comiques entre :

- | | |
|------------------|-----------|
| a) Les bretelles | Discours. |
| b) Le parapluie | " |
| c) Les lunettes | " |
| d) Le bicycle | " |

5. Etudier, dans une série de plaidoyers, la valeur instructive des parties de l'enseignement : — a) Histoire ; — b) Géographie ; — c) Mathématiques ; — d) Grammaire ; — e) Littérature.

6. Plaidoyers : pour le grec ; — le latin ; — le français ; — l'anglais.

* * *

En résumé, l'utilité, l'intérêt, l'agrément s'associent à merveille pour inspirer le choix de sujets à traiter sous forme de plaidoirie. Les élèves approfondissent ainsi des questions générales, des époques particulières d'histoire et de littérature.

La philosophie leur permettra de tenter ainsi des essais de morale, de psychologie et d'expérience.

Le plaidoyer n'est ici qu'un *procédé* auquel viennent s'adopter les sujets les plus divers.

No. II.

PLAIDOYER POUR MGR. GOUTHE-SOULARD.

par

MR. BOISSARD, (1891).

REMARQUE.—Lors du pèlerinage des ouvriers français à Rome, en septembre 1891, une main inconnue avait écrit au Panthéon italien, sur un registre déposé près du tombeau de Victor-Emmanuel : *Vive le Pape !*

Ce fut le prétexte d'une émeute et de voies de fait contre les pèlerins français.

A leur retour, M. Fallières, ministre des cultes à Paris, adressa aux évêques de France une circulaire où il les invitait "à s'abstenir, pour le moment, de toute participation à ces pèlerinages."

Mgr Gouthé-Soulard, archevêque d'Aix, répondit au ministre une lettre de protestation. C'est pour cette lettre qu'il fut traduit en justice comme ayant "par un écrit rendu non public, outragé l'honneur et la délicatesse du ministre des cultes."

Le 24 novembre, l'archevêque comparait devant la cour de Paris, siégeant correctionnellement. Après un court interrogatoire, il lut une déclaration qui expliquait, avec une éloquente fermeté, le sens de sa lettre. La voici :

I. — Déclaration.

Monsieur le Président,

Un ancien curé, devenu archevêque, qui, pendant vingt-deux années, n'a parlé qu'à des ouvriers et à leurs enfants pour leur apprendre à aimer Dieu et la France, pourrait être intimidé devant des juges qu'il n'a jamais vus sur leurs sièges ni de près ni de loin. Heureusement, il n'en est rien. Dieu m'a promis pour le moment actuel son assistance spéciale. J'ai, de plus, le témoignage de ma conscience, qui me dit que j'ai accompli mon devoir et usé de mon droit.

Je professe un grand respect pour la justice, qui est, après la Religion, le fondement solide des Etats; je ne doute pas que vous la rendiez avec lumière et indépendance.

Il m'en coûterait de me soumettre à l'humiliation imméritée de l'interrogatoire du prévenu; je suis tout prêt à vous fournir respectueusement les loyales et litres explications de l'évêque. — (*Que l'on remarque cette simple mais habile entrée en matière: elle ressort de la circonstance de personnes, mises en présence.*)

* * *

Dans l'ancien régime — (au temps de la Royauté) — alors que le clergé était un ordre privilégié, qu'il existait une Religion d'Etat, que le

roi était l'évêque extérieur; alors que, d'autre part, le Pape, souverain spirituel et temporel, avait une armée et faisait des alliances, il était interdit aux évêques français de se rendre à Rome sans autorisation.

Dès que l'Etat a été sécularisé et que le rapport intime entre lui et l'Eglise a été rompu, les évêques ont refusé de subir une servitude, qui n'avait plus ni prétexte ni compensation. Ils l'ont considérée comme intolérable, le jour où le Pape, dépouillé d'un patrimoine protecteur, s'est vu constamment sous la menace d'un coup de force des émeutiers garibaldiens, mal comprimés ou secrètement encouragés, et, par là même, a été réduit à l'état d'auguste captif, sans autre soutien humain que les embrassements affectueux de ses enfants et de ses frères dans l'Episcopat.

Chaque fois qu'un ministre du régime nouveau a exhumé la prohibition de l'ancien régime, l'episcopat, sans se troubler, n'a tenu aucun compte de cette fantaisie archaïque et toujours éphémère.

Les circonstances exceptionnelles, dans lesquelles elle s'est produite, cette fois, ne nous permettaient pas de nous en tenir à l'indifférence habituelle. — (*Voilà la question de droit, exposée nettement sur les données de l'histoire. Mgr. en vient à la question de fait.*)

Des ouvriers et des jeunes gens de France avaient organisé des pèlerinages pieux: tout s'y était passé à merveille. Les fêtes de la basilique de Saint-Pierre, remplie de quatre-vingt-dix mille catholiques, le 29 septembre, avaient été d'une grandeur et d'une majesté inoubliables. Nos admirables pèlerins, avec plusieurs bannières aux couleurs de la France, s'étaient montrés partout d'une réserve et d'une tenue exemplaires.

Soudain le bruit se répand qu'un jeune homme, resté introuvable, a écrit sur un registre, quoi donc? Il a écrit: *Vive le Pape!* Et quand même il en serait ainsi, en quoi ces deux mots sont-ils séditionnels dans un pays, dont la loi constitutionnelle déclare la Religion catholique, religion d'Etat, et qui ne semble ne rien tant désirer qu'une réconciliation avec la Papauté spoliée? En quoi le cri: *Vive le Pape!* est-il répréhensible dans la ville des Papes?

Sur cette rumeur, répandue partout en un clin d'œil, bon nombre de pèlerins sont frappés, insultés; quelques-uns sont entraînés en prison; tous sont menacés, et le cri: *A bas la France! Vive Sedan! A bas le Pape! Mort aux Français!* court d'un bout de l'Italie à l'autre. — (*Voilà le fait, rappelé aux juges — en voici un autre qui s'y rattache et qui a provoqué la lettre de protestation.*)

Mais ce qui se passe, en ce moment, en France, est plus surprenant encore. Au lieu de faire une enquête sur l'événement, au lieu d'interroger et de contrôler les assertions, le ministre des cultes lance une circulaire blessante pour les évêques, qu'il rappelle au patriotisme et à la prudence, comme s'ils avaient oublié leur patriotisme et leur prudence habituels; et il insinue que les pèlerinages ont perdu leur caractère religieux. Ainsi, il paraît prendre parti contre les victimes, et atténuer, sinon justifier, l'insulte italienne.

Il m'a semblé que cet acte exigeait de moi, l'un des guides et l'un des témoins du pèlerinage, une protestation publique, ayant toute la vigueur permise.

Voilà toute l'explication de ma lettre. On a feint d'y trouver un délit méprisable, qui ne s'y trouvait pas, au lieu du blâme sévère qui s'y trouve. Me défendrai-je contre le délit méprisable ?

M'abaisserai-je à démontrer que je n'ai jamais songé "à outrager l'honneur et la délicatesse de M. Fallières" ?

Non, je ne le ferai point.

Il n'y a ici d'outragé que moi, à qui l'on prête une intention basse, contre laquelle protestent et mon caractère et ma longue carrière, où il n'y a jamais eu un mot d'outrage, contre qui que ce soit, grand ou petit.

Quant au blâme sévère, je le maintiens et je le renouvelle : il était dans mon droit et dans mon devoir ; si cela vaut un châtiement, vous pouvez me l'infliger, je le mérite.

Après avoir posé en maxime que le *cléricalisme*, c'est-à-dire la Religion catholique, est l'ennemi ;

Après avoir, comme conséquence de ce point de départ, virtuellement brisé le concordat, en rendant facultative, par la suppression des traitements ecclésiastiques, une indemnité stipulée comme absolument obligatoire par la signature du Pape et de la France ;

Après avoir dispersé les Congrégations vouées à l'enseignement, à la prédication, au soulagement des pauvres, des malades, des infirmes, des vieillards, des orphelins, après les avoir écrasés d'un impôt inique, véritable confiscation légale ;

Après avoir tenté de compromettre le recrutement du clergé, par une loi militaire inutile à la défense du pays ;

Après avoir chassé Dieu de l'école, de l'hôpital, des institutions, de l'âme du peuple et même de l'âme de l'enfant, tout à coup l'on paraît se raviser et l'on prononce le beau nom d'apaisement.

L'apaisement, nous le désirons plus que personne ; nous en fîmes toujours les apôtres et les messagers ; nous sommes disposés à lui faire tous les sacrifices compatibles avec notre honneur et notre conscience. Mais on n'en veut pas.

Pour avoir un prétexte de nous faire la guerre, et rester seuls à la tête des affaires de la France, les ennemis de l'Eglise nous représentent comme des irréconciliables systématiques : ils savent très bien qu'ils nous calomnient.

Au nom de l'enseignement catholique de tous les siècles, renouvelé vingt fois dans les immortelles encycliques de Léon XIII, très grand théologien et très grand philosophe, je leur répète que l'Eglise, constituée en vue des éternelles destinées de l'homme, ne poursuit aucun gouvernement de son antipathie systématique, pas plus qu'elle ne s'inféode à aucun.

Elle n'en condamne aucun à cause de sa forme ; elle ne repousse que

ceux-là, seulement, quel que soit leur nom, républicain ou monarchique, qui s'opposent par des lois iniques à l'accomplissement de sa mission divine.

Est-ce que vous croyez que nous serions restés muets devant un empereur ou un roi qui nous aurait *laïcisés, expulsés, épurés, casernés, écrasés* par des impôts injustes, qui sont la ruine et la mort à brève échéance et sans bruit ?

Nous aurions emprunté le langage de Bossuet au plus absolu des rois, et nous aurions dit à ces potentats : — « Plutôt que de déshonneur notre ministère, nous y mettrions notre tête ! »

Soumis en bons citoyens à la Constitution de notre pays, nous souhaitons un apaisement loyal, nous nous en montrerons reconnaissants, et nous y travaillerons de tout notre cœur.

Mais l'apaisement, dont on nous entretient, est d'une nature toute particulière ; il consiste à ce que nous acceptions, souriants et satisfaits, les coups que, depuis longtemps, on nous prodigue, et ceux qu'on nous promet.

Cet apaisement serait notre avilissement. La tactique est habile, car on sait que la persécution grandit, et que l'avilissement tue. Nous ne permettrons pas qu'on nous avilisse, et l'on sera forcé de nous persécuter en face, ouvertement, non plus à la Julien l'Apostat.

Quand un gouvernement commet l'erreur de demander un service à la justice, elle a la grandeur de répondre par un arrêt : c'est un arrêt que vous aller prononcer. Le service, il n'est au pouvoir de personne de le tendre.

Un évêque ne se condamne pas au silence par crainte du péril.

Non, je ne suis point un insulteur : je laisse ce vil métier à d'autres personnes qui en ont abusé à mon égard. Je les domine de très haut, puisque je leur pardonne dans le passé, dans le présent, dans l'avenir. Ils n'auront que cette réponse-là : c'est la réponse du Maître crucifié que j'adore.

Oh ! ce n'est pas moi qui diminuerai le respect. — Il s'en va de partout, mais il restera toujours dans le cœur des évêques et dans l'Eglise catholique qui en est l'impérissable école.

Vous en avez si grand besoin : on vous en donne si peu ! Il n'y a rien à vous faire perdre. — (*On voit à quelle hauteur s'élèvent successivement les considérations de l'accusé, devant ses juges : sa conclusion qui va suivre, résume avec feu toute la question.*)

* * *

Je finis : je suis accusé pour avoir défendu ma religion outragée, dans son premier représentant, par le cri : *A bas le Pape !*

Je suis accusé, parce que j'ai défendu mon pays outragé dans mes diocésains, mes amis, mes compatriotes, par le cri : *Vive Sedan, mort aux Français !*

Mon langage que l'on incrimine m'a valu déjà les suffrages de l'épiscopat, et d'innombrables témoignages d'estime, de sympathie, de reconnaissance, qui me sont venus de tous côtés, mais surtout de notre très noble nation — comme l'appelle Léon XIII — de cette nation qui répond toujours, quand on parle aux sentiments naturellement chrétiens et patriotiques de sa grande âme.

Ma lettre très française, très épiscopale, et ces poursuites très peu françaises, m'attirent un honneur que je ne mérite nullement : l'honneur incomparable d'être un évêque confesseur de sa foi, un Français confesseur de son patriotisme.

Je n'ai plus rien à dire.

II

Remarque. — Le Procureur Général du gouvernement débita, alors, son **réquisitoire** contre l'archevêque. Nous n'avons pas ce *factum* sous les yeux : mais nous savons qu'il concluait à la condamnation de l'accusé.

C'est alors que Maître Boissard, l'avocat de la défense, prit la parole en faveur de sa Grandeur. Nous consignons ici cette pièce magnifique d'éloquence — que nos lecteurs suivront avec plaisir et profit.

III. — La Plaidoirie.

Quel contraste, Messieurs, entre les deux discours que vous venez d'entendre ! Quel contraste entre les deux hommes qui sont devant vous, entre l'accusateur et l'accusé ! Quel est celui qui, d'une voix vibrante, loyale, émue, a revendiqué les principes sur lesquels reposent les sociétés, l'amour de la patrie, la dignité nationale, l'honneur du drapeau ? Quel est celui qui, d'une voix glacée, vous a promené d'abord à travers un pamphlet venimeux contre la personne de son adversaire ; puis, à travers les doléances du gouvernement qui, avec l'aide de ses rabatteurs, cherche des évêques serviles et ne peut pas les trouver ; enfin, à travers un cours de théologie gallicane à l'usage du Dauphin, cherchant ainsi à vous égarer, loin du terrain véritable d'une affaire, dont il n'ose pas affronter la grandeur.

Vos efforts sont impuissants, M. le Procureur général. Vous n'arriverez pas à rapetisser l'affaire au niveau que vous avez rêvé. Malgré vous, elle restera grande, car l'honneur de la France est en jeu. — (*Quel art et quelle hardiesse, quel naturel et quelle vigueur dans cette entrée en matière...*).

* * *

La France, Monsieur, a subi à Rome un outrage sanglant, et notre gouvernement ne l'a pas senti ; et tandis qu'il prodiguait ses sourires, ses remerciements à ceux qui avaient été, je ne dirai pas les complices, mais

les spectateurs impassibles, indifférents de l'outrage, il réservait sa mauvaise humeur à nos compatriotes outragés; on a pu croire qu'il prenait parti pour les insulteurs contre les insultés et qu'il baisait la main qui nous avait flagellés. Un frisson a passé à travers le cœur de la France, vous ne l'avez pas senti, M. le Procureur général, je vous crois; mais je l'ai senti moi et je m'en souviens. C'est en ce moment que Mgr l'archevêque s'est levé, et que, se faisant l'interprète de l'indignation publique avec l'autorité que lui donnaient son âge, son caractère et sa vertu, il a dit au gouvernement: — "Vous avez humilié la France."

Si le gouvernement se croyait offensé, offensé injustement, il avait le droit d'en appeler au pays, il avait le droit de traduire Monseigneur devant le jury qui représente le pays et de dire au pays: — "Sois notre juge et déclare hautement s'il est vrai que je t'ai humilié!" Le gouvernement n'en a pas eu le courage, il savait trop bien quelle serait la réponse du pays.

Et, cependant, il fallait à nos ministres une vengeance... On a voulu nous amener devant vous, Messieurs, nous vous acceptons pour juges; et si on a réussi à mettre devant nous la magistrature, on ne peut pas nous empêcher d'avoir derrière nous le pays.

* * *

On nous accuse d'un *outrage*. Pour savoir s'il y a outrage, pour savoir quelle est la gravité de l'outrage, pour savoir à qui s'adresse l'outrage, il est nécessaire de préciser les circonstances dans lesquelles il est intervenu. C'est au cours des pèlerinages ouvriers, dont M. le Procureur a parlé avec tant de colère, comme d'une sorte de conspiration, puisque vous n'en avez pas encore compris le sens; Monsieur le Procureur, je vous l'explique en deux mots.

— (*Ici, Maître Boissard établit avec une haute raison le droit aux pèlerinages à Rome; — puis il passe au fait des pèlerinages de septembre, occasion des troubles*).

Soudain une fausse nouvelle — d'une signature sur un registre — soulève la foule; en quelques instants la ville de Rome se couvre d'imprimés, d'affiches préparées d'avance dans les loges; les Français sont insultés, et c'est un Allemand qui, résumant ces faits, disait il y a quelques jours: — "Jamais on n'a vu des scènes de sauvagerie, pareilles à celles qu'ont subies les pèlerins français!"

Quel était donc le caractère de ces scènes? Était-ce une explosion du sentiment unitaire? Non, car les Italiens auraient pu crier: *Vive Magenta! Vive Solferino!* sans blesser les fils de ceux qui sont morts, pour eux, sur ces champs de bataille. Était-ce une explosion de haine contre l'Eglise? Assurément; mais avant tout, par dessus tout, c'était une explosion de haine contre la France: ce n'est pas le drapeau pontifical qui

était traîné dans la boue, c'était le drapeau français; ce n'est pas le Vatican qui était attaqué, c'était l'ambassade française, et le cri qui dominait tous les autres, c'était celui de : — " A bas la France, mort aux Français, vive Sedan! "

Et, pendant cinq jours, ces infamies ont duré.

Que faisait, pendant ce temps, le gouvernement italien? Il avait disparu; il n'avait pas trouvé même la force de démentir par des affiches les bruits mensongers qui servaient de prétexte à l'émeute. . .

Que faisait notre ambassadeur? Il avait disparu: on ne l'a vu nulle part, ni pour défendre l'ambassade, ni pour défendre les Français, ni pour défendre le drapeau. . .

Les pèlerins, cependant, ont entendu, sous leurs fenêtres, les cris de haine. On les a fait évader, au milieu de la nuit, comme des malfaiteurs par des gares suburbaines. Ils ont traversé l'Italie, en recevant à chaque gare des outrages; ils y voyaient écrit en gros caractères: *Vive Sedan!* A Pise, 2,000 énergumènes se sont jetés sur les trains, ont brisé les vitres, maltraité et insulté les Français. Nos pèlerins sont restés impassibles: je les admire, je les remercie: pensez à ce qu'ils ont dû souffrir! . . .

Mais enfin, voici leur supplice terminé: la frontière est passée, et un cri de: *Vive la France!* s'échappe de leurs poitrines. . . : l'heure de l'humiliation n'est plus.

Hélas! ils avaient trop présumé de leur gouvernement. C'est le dimanche, 4 octobre, qu'ils rentraient en France. Ceux qui revenaient par la frontière de Nice, trouvent la ville pavoisée: la flotte est dans le port, couverte de tous les pavillons. Sur la place, nos Ministres, entourés de chemises rouges, paradedent autour de la statue de Garibaldi sous les drapeaux italiens, au cri de: *Vive l'Italie!* . . .

Voilà le spectacle qu'avait ménagé le gouvernement à nos pèlerins; et les journaux publiaient en même temps cette dépêche: — " L'ambassadeur de France a été chargé de remercier le gouvernement italien d'avoir protégé le palais de l'ambassade et les pèlerins français! "

Remercier de quoi? de n'avoir rien fait! Nos pèlerins protégés, quand ils avaient subi des injures! Et c'est le même jour que paraissait la fameuse circulaire du ministre des cultes aux évêques, qui se résume en un mot:

— " Les pèlerinages pouvant facilement perdre leur caractère religieux, en conséquence, j'ai l'honneur de vous inviter à vous en abstenir. "

La vérité, Messieurs, c'est que, chez les hommes qui nous gouvernent, il y a un sentiment qui domine tous les autres: la soumission aux ordres de la franc-maçonnerie internationale. La vérité, c'est que, chez eux la haine des catholiques passe avant tout, même avant l'amour de la patrie!

LE PRÉSIDENT, *interrompant*. — Parlez-vous en votre nom ou au nom de votre client?

MAITRE BOISSARD. — Je parle au nom de mon client et au mien.

LE PRÉSIDENT. — Votre serment professionnel ne vous permet pas d'attaquer directement l'Etat.

RÉPONSE. — Je n'attaque point l'Etat, M. le Président, mais j'use de mon droit en censurant ses actes. Pour résumer toute ma pensée, je dis que le grand malheur de cette affaire, c'est que les hommes qui nous gouvernent ont le cœur franc-maçon avant de l'avoir français.

Eh bien ! je dis qu'il y a là un crime de lèse-nation. Quand nous sommes en France, attaquez-nous tant qu'il vous plaira, traitez-nous en ennemis, en parias, accordez-nous moins de liberté qu'à Constantinople ou en Irlande; vous avez tort, car vous affaiblissez la patrie.

Mais à l'étranger, le Français n'est plus ni monarchiste, ni républicain, ni catholique, ni libre-penseur, ni socialiste. Comment ne sentez-vous pas qu'à l'étranger, le Français, c'est le drapeau. C'est à cette circulaire que Monseigneur a répondu. Sa lettre, dites-vous, est "irrespectueuse, violente, sans mesure."

* * *

— (*Maitre Boissard réfute ces trois imputations avec lucidité, force, conviction, éloquence. C'est le cœur même de la défense, en faveur de son client, dont il cite les actes, les paroles, les exemples en détail... Il mêle très habilement les principes du droit aux preuves de fait. — La longueur du plaidoyer — dont le texte se lit dans les MODÈLES FRANÇAIS du R. P. PROCÈS, S. J. tome IV — ne nous permet pas de le reproduire en entier. Voici la conclusion*).

Messieurs, vous allez prononcer votre arrêt.

Au nom de sa Grandeur, je ne vous demande rien; faites de lui ce que vous voudrez. Il a, ce grand évêque, la conscience d'avoir fait son devoir; cela lui suffit; il a derrière lui tous les évêques, tous les catholiques de France, tous les cœurs patriotes. Je ne sais si vous pouvez le grandir encore: vous ne pouvez pas le diminuer.

Quant à moi, Messieurs, au nom du respect que j'ai toujours porté à la magistrature, je vous demande de montrer, en cette occasion, que la magistrature française a plus que personne souci de la dignité nationale. Je ne vous demande pas un acquittement, longuement élaboré en Chambre de conseil, en présence des textes et des arrêts, je vous demande un acquittement d'enthousiasme, comme l'aurait prononcé le jury, et qui se résume en deux mots:

Mgr. l'archevêque n'a jamais voulu outrager personne. Le drapeau français avait été foulé aux pieds à Rome; il l'a relevé d'une main ferme, et, le dressant fièrement en face de ceux qui l'avaient outragé — et de ceux qui ne savaient pas le défendre — il leur a dit à tous: — "Respectez le drapeau de la France!" La France le remercie.

Voilà votre arrêt, tel qu'il est inscrit d'avance dans le cœur de tous les Français.

N. B. — La Cour déclare Mgr l'archevêque d'Aix, "coupable d'avoir outragé M. le ministre des cultes, et le condamne à 3,000 francs d'amende."

Le lendemain, 25 novembre 1891, sa Grandeur venait célébrer la sainte messe à la basilique de Montmartre, où nous l'avons salué avec respect et sympathie.

— "Je n'étais pas sorti encore de la salle, disait Monseigneur, qu'une généreuse bienfaitrice, restée inconnue, me mettait dans la main les 3,000 francs, qui me laissent l'honneur et qui lui valent, à elle, 3,000 francs de mérites!"



NOTIONS DE PHILOSOPHIE

V Leçon. — L'IMAGINATION.

(Suite).

III. — Imagination active.

1. **Définition.** — C'est le pouvoir de produire des images ou des idées nouvelles en modifiant et en combinant les anciennes. Cette *syntèse* d'idées ou d'images n'est possible que si elle a été précédée d'une *analyse*.

2. **Comparaison** entre cette imagination *créatrice* et la *reproductrice* (page 266).

a) La *créatrice* est féconde et brillante et poétique;

b) La *reproductrice* se borne à faire revivre le passé, plus ou moins fidèlement.

Entre les deux, il y a la distance qui sépare une copie — un dessin, une peinture — de l'œuvre originale; bien que, en vérité, la transition de l'une à l'autre soit insensible.

De plus, les images jamais ne se conservent en nous dans une parfaite intégralité: elles s'atténuent, disparaissent; — ou elles s'avivent, se renforcent: l'image est ainsi modifiée, ne laissant survivre que les aspects enchanteurs et rians des lointains souvenirs. D'où le mélange des deux, d'une façon imperceptible.

Quant à l'imagination active, elle ne crée rien absolument, car tous les éléments de son œuvre sont tirés de la réalité: si les combinaisons sont nouvelles, les idées et les images combinées ne le sont nullement. Ainsi la seconde espèce d'imagination a sa condition première dans la reproductrice.

3. **Originalité.** — L'imagination active n'est originale que dans la *forme* qu'elle imprime aux éléments fournis par sa compagne ou sa servante. Ainsi, un édifice suppose des matériaux: pierres, sable, bois, fer; c'est l'architecte qui leur donne la *forme* de tel édifice plutôt que de tel autre.

Or, la combinaison de ces éléments, mise à sa disposition par les sensations et les perceptions, se peut faire de deux manières: spontanément et volontairement.

3. **Formes.** — De là deux formes de l'imagination créatrice: *spontanée* (inférieure), *réfléchie* (supérieure).

A. — Imagination créatrice spontanée.

Dans ce cas, abandonnée à elle-même, elle construit ses œuvres, au gré des circonstances, sans règle ni dessin. Ses assemblages ou groupements sont, dès lors, capricieux, incohérents, étranges.

Cette forme inférieure se trouve dans certains états de l'âme.

1. **Réguliers, normaux, ordinaires**, comme :

a) *La rêverie* : état dans lequel l'âme se laisse aller mollement au courant de ses souvenirs, sans les gouverner. L'intervention de la raison — ou de la foi — étant faible ou intermittente, la rêverie donne lieu à des associations désordonnées, à des distractions excentriques, à des actes bizarres.

b) *Le rêve* : succession d'images drolatiques durant le sommeil. Ici l'action régulatrice de la raison et de la volonté étant suspendue, la fantaisie a libre carrière : de là les combinaisons les plus absurdes, les plus disparates. Personne n'en est évidemment responsable.

c) *L'illusion* : erreur due à l'action de l'imagination, qui transforme une sensation déterminée et lui fait représenter un objet tout différent de celui qui existe. — Ainsi l'œil voit dans les nuages accumulés des géants, des bancs de neige, des montres... Un arbre, à la tombée de la nuit, devient un homme, un brigand en embuscade.

2. **Irréguliers, anormaux, extraordinaires**, comme :

a) *L'hallucination* : perception extérieure fautive, sans objet extérieur correspondant. Elle a pour condition immédiate l'ébranlement nerveux d'un cerveau qui est malade : on croit en effet qu'un objet extérieur correspond au fantôme intérieur.

Si les hallucinations se multiplient et envahissent plusieurs sens, l'on vit au milieu d'un monde imaginaire : c'est la *folie*.

b) *Le somnambulisme* : état naturel ou artificiel. Tous deux sont des rêves en action ; mais le premier vient de l'individu lui-même, le second est suggéré par un étranger.

Dans les deux cas, somnambule et hypnotisé exécutent les actions et les mouvements, déterminés par des *images* qui obsèdent l'esprit du premier, qui sont provoqués dans l'imagination du second.

3. **Comparaison**. — A. *Ressemblances*.

1. Quand les sensations actuelles s'affaiblissent ou disparaissent : c'est le *rêve*.

2. Quand, pendant la veille, elles sont momentanément affaiblies dans la conscience : c'est la *rêverie*.

3. Quand une cause particulière — peur, ténèbres... — exalte l'imagination, qui transforme une sensation préexistante en image fantastique : c'est l'*illusion*.

4. Quand une cause anormale — maladie, fatigue du cerveau — donne à l'image une forme exceptionnelle : c'est l'*hallucination*.

B. *Différences*.

L'*hallucination* est une maladie, fait anormal ; l'*illusion*, une surexcitation passagère, que la raison ne modère pas ; le *rêve* et la *rêverie* sont des phénomènes ordinaires, communs et normaux.

B. — Imagination créatrice réfléchie,

Cette forme supérieure suppose une raison forte et une volonté ferme; l'une et l'autre en gouverne les associations.

L'analyse distingue ici deux éléments: la matière et la forme.

1. La **matière**: ce sont les *souvenirs*: images, sentiments, idées abstraites et générales.

Le travail de l'imagination sera d'autant plus facile et plus fécond qu'elle disposera de matériaux plus variés et plus abondants.

2. La **forme**: ce sont les *modifications* qu'elle apporte à la matière, avec laquelle elle produira une nouvelle œuvre. Car, l'imagination

1. *Additionne* ou *retranche*: l'orgueilleux se donne des qualités qu'il n'a pas; — les parents voient rarement les défauts de leurs enfants.

2. *Augmente* ou *diminue*: Corneille grandit ses héros; — Swift les rapetisse au niveau des pygmées.

3. *Corrige* ou *déforme*: le sculpteur rectifie un trait du visage; — le menteur brode son histoire.

4. *Associe* et *combine*: c'est son labeur propre, car

a) Tantôt, l'esprit prend plusieurs images *entières* et se borne à les fusionner: — montagne de sucre, palais de cristal: c'est un travail de *mosaïque*.

b) Tantôt, il ne prend de ces images que des *fragments*, et avec eux imagine une combinaison neuve: — ainsi, un peintre, comme Raphaël, combine les traits épars de beauté observés çà et là pour composer sa madone; — le poète, Homère, appelle le sommeil "le frère de la mort"; — l'orateur compare "aux ondes d'un fleuve" les générations humaines; — le savant rapproche la combustion et la respiration (Lavoisier).

Pour que deux idées s'associent, il suffit qu'elles soient *partiellement identiques*. Or, comme toutes les idées ont quelque point commun, il en résulte pour l'imagination une liberté sans bornes de rapprochement.

Entre le monde moral et le physique, il y a aussi des *analogies*, qui permettent à la pensée de passer de l'un à l'autre: de là, les comparaisons du langage, les métaphores, les allégories, en un seul mot, les images.

5. *Dissocie*: il faut d'abord disoudre les tous dans lesquels les éléments sont engagés, afin de combiner ensuite les parties: c'est comme un entrepreneur qui construit une nouvelle maison avec les débris d'une ancienne détruite.

En définitive, l'imagination réfléchie façonne une matière préexistante.

Composition.

Quel est, à votre sentiment, le rôle de l'imagination dans les arts et dans les lettres?

L'imagination créatrice, sous sa forme supérieure, est une faculté d'une prodigieuse puissance. Il est vrai que sa distinction de la raison

semble alors insaisissable. Concevoir l'idéal, prendre l'essor vers les plages de la fiction, réaliser l'un et l'autre, dans le dessein d'enrichir le domaine princier de l'art et de la littérature : c'est non seulement son rêve et son ambition, mais sa conquête et son empire.

Livrée à ses propres ressources, l'imagination ne produit que la *fiction*, la fable, laquelle ne reconnaît le frein d'aucune loi ; elle se plaît à la contradiction, à la reconnaissance, à la parodie, au travestissement de la nature. Les caprices et l'arbitraire l'éloignent des réalités d'ici-bas...

Dirigée par la raison, soumise et souple à la main de la volonté libre, cette maîtrise lui vaut les trésors de l'*idéal*. L'idéal, rayon divin, reflet céleste, souffle et inspiration d'en haut, regard lointain de l'âme au splendide matin de l'Eden ; l'idéal, cette vision quasi angélique de la beauté que l'œil ne voit nulle part, que n'entend nulle oreille, que nulle âme, dans sa prison d'argile, ne sent jamais pouvoir atteindre, à travers larmes ou sourires, dans l'enchaînement fragile des palpitations du cœur, jusqu'au soir de son dernier battement ! L'idéal, beauté plus parfaite que la réalité ; l'idéal, rayonnement au-dessus de la nature, mais cependant dans le même sens qu'elle, car c'est la nature embellie, épurée, dégagée de ses imperfections.

I

Dans les œuvres littéraires, la fiction puise dans l'imagination des conceptions tout à tour gracieuses et ingénues, grandes et nobles, pathétiques et sublimes.

Glace qui répète les couleurs du firmament, qui réfléchit les panoramas et les paysages, écho qui répercute les chants et les harmonies de la nature, l'imagination orientale et méridionale a peuplé les œuvres des Grecs, des Arabes, des Romains et de leurs descendants, de fantômes, de légendes, de fables et d'épopées héroïques.

Déjà la Bible, éclose sous les palmiers, sur les rives des lacs et du Jourdain, sur le versant des cônes du Thabor et du Carmel, la Bible reflète en un incomparable langage les images fortes et grandioses, odorantes de parfum et de senteur, délicieuses de justesse, de grâce, d'élégance, de vérité. Paraboles et allégories, apologues et comparaisons, tout est coloré, reluisant, transparent de beauté et de lumière.

Dans l'œuvre homérique, la fiction s'idéalise comme dans la Bible ; et partout où la décence et la vertu n'ont pas à se voiler ou à rougir de honte, les charmes et les grâces se donnent la main, dans un mélange heureux, naturel, exquis des images et des figures, toujours originales, neuves, évocatrices du ciel hellénique, du sol, de la mer, du climat et de ses riches parures.

Toute la littérature des peuples du midi — et par exception, des peuples du nord — s'appuie pour le développement de tous les genres : épopée, drame, tragédie, lyrisme... sur les ailes de l'imagination, accompagnée de sa sœur la sensibilité, guidée par le goût et le tact le plus exquis.

Ainsi l'art s'associe à la littérature : l'écrivain est artiste, et l'on salue les œuvres écrites avec la même admiration sympathique que les chefs-d'œuvre des maîtres.

Par l'imagination, La Fontaine dépasse Phèdre, Esope, Bidpay et les fabliaux du moyen âge ; Bossuet et Pascal sont par elle frères du Bonhomme, aussi bien que de Thucydide, de Tite-Livre et de La Bruyère ; Lamartine, Hugo, Chateaubriand sont les congénères de Corneille, de Racine, de Fénelon ; et s'il est vrai que l'esprit, le goût, la raison restent l'apanage plus exclusif des grands auteurs classiques de la Grèce, de Rome et du siècle de Louis XIV, l'imagination les classe tous indistinctement, en dépit de ses écarts et de sa fougue moderne, au rang des écrivains de marque et les immortalise devant la postérité.

La raison en est que les créations de l'imagination, laquelle emprunte à sa voisine les souvenirs sentis et perçus, reposent sur la collaboration de la raison esthétique, qui conçoit l'idéal, l'idée neuve, le sentiment original, du goût qui apprécie le beau, discerne le convenable, mêle heureusement le jugement et la sensibilité, de la volonté qui maintient l'attention, maîtrise l'emportement ou le recul des facultés inférieures.

II

A l'imagination créatrice reviennent de droit les honneurs des œuvres d'art. Peintre, sculpteur, architecte, musicien, ce sont des créateurs au moins relatifs ; car l'absolu, c'est Dieu seul.

Pour créer, ce n'est pas assez de dissocier et d'associer, d'une façon nouvelle, les matériaux conservés dans la mémoire imaginative. Il faut qu'une *idée neuve*, un *sentiment original*, dirige ce travail de combinaison. La vraie cause de la transformation des images, c'est l'*inspiration*, acte mystérieux où s'unissent la sensibilité la plus vive et la raison la plus haute ; c'est elle qui conçoit un idéal nouveau : — *Saint-Pierre* de Rome et *Moïse* pour Michel-Ange, architecte et sculpteur ; l'*Assomption* de Murillo et la *Cène* de Léonard de Vinci ; la *Messe de Requiem* de Mozart.

Ainsi, ce n'est pas dans le choix des moyens, c'est surtout dans l'invention de l'*idée directrice* que consiste le génie et la création des artistes. Le grand, le vrai, l'incontestable artiste est celui qui sait manifester dans ses compositions des idées originales et des émotions non encore ressenties : par là il se sépare des artistes de talent et de second ordre. C'est à ce prix seulement qu'il y a réellement création artistique.

Et l'on conviendra facilement que, si l'art n'était qu'une simple *imitation* de réalité — comme hélas ! il tend trop à le devenir de nos jours — l'imagination *reproductrice* suffirait amplement à réaliser l'œuvre artistique.

De même, si l'art n'était qu'une simple *transposition* de la réalité, l'imagination créatrice *ordinaire* y donnerait un concours satisfaisant ;

mais si l'œuvre d'art est un produit original, une maîtresse pièce, un chef-d'œuvre, il y font l'imagination créatrice supérieure.

* * *

Une telle faculté suppose une âme pure et belle, une vie morale et religieuse : aussi nous avons peu d'artistes en dehors de la religion. Souhaitons que la littérature et l'art fleurissent parmi nous, à côté des œuvres malsaines et fétides, délétères et perverses que produisent des esprits incrédules, des hommes sans mœurs, parce qu'ils vivent sans Dieu, sans prière et sans culte !

L. Y.



SUPPLEMENT.

No. I.

LE TESTAMENT D'UN EVEQUE.

N. B. — Voici le texte du testament spirituel de Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, décédé en 1900. Il mérite les honneurs de la publicité assurément.

A Aix, Samedi-Saint 1889.

Je tiens à déclarer ici les vrais sentiments de mon cœur, et à faire mon testament spirituel :

1. Je remercie Dieu de m'avoir fait naître de parents très chrétiens, d'avoir été élevé par une mère très pieuse qui, devenue veuve toute jeune, n'a reculé devant aucune peine et aucun sacrifice pour faire de moi un bon prêtre : *je dois tout à ma mère!*

2. Je crois et professe toutes les doctrines de l'Eglise catholique, apostolique et romaine que j'ai servie de mon mieux, dans les différents ministères qui m'ont été confiés.

"De mon mieux", cela veut dire très médiocrement.

Je demande pardon à Dieu, par les mérites de Jésus-Christ, de mes négligences, de mes manquements, de mes fautes innombrables.

3. Malgré mes nombreuses iniquités, j'ai une confiance absolue dans la miséricorde divine que j'ai prêchée si souvent. J'ai beaucoup aimé les enfants et les pauvres : ils seront, je crois, mes meilleurs défenseurs au tribunal, devant lequel je tremble de paraître.

4. Si j'ai des ennemis, je ne les connais pas ; je leur pardonne de bon cœur. Je n'ai cherché que le bien de mes paroissiens, pendant mes vingt et un an de ministère. Dans mon administration diocésaine, je crois n'avoir cherché aussi que l'intérêt des âmes, de mes prêtres que j'aime de toute mon âme. Mes conseillers de tous les jours peuvent me rendre ce témoignage.

5. Je recommande à mes chers coopérateurs l'amour de tous leurs devoirs, la pratique de l'oraison, la visite au Saint-Sacrement, le désintéressement, une grande réserve dans les actes et les paroles, le soin des malades, des pauvres, des enfants au catéchisme, en classe, au confessionnal.

Qu'ils s'aiment entre eux, qu'ils se rendent mutuellement service, qu'ils s'attachent à leurs paroisses, quelque modestes qu'elles soient, se rappelant que l'on ne fait du bien aux hommes qu'en les aimant.

6. Je n'accepte qu'une seule couronne sur mon cercueil. On me mettra au doigt un simple anneau en cuivre, avec une croix du même métal.

Je refuse absolument une oraison funèbre, parce que je tremble d'être condamné par le souverain juge, pendant que l'on me donnait sur la terre, des vertus et des mérites que je n'ai pas. J'ai besoin de beaucoup

de prières : je les implore avec instance à mes nombreux amis, à mes anciens paroissiens, à tous mes diocésains, aux communautés religieuses.

Je remercie, dans l'effusion de mon âme, les personnes charitables et généreuses qui ont mis entre mes mains des sommes très considérables pour les œuvres de charité. Je suis une preuve qu'il n'est pas nécessaire d'être riche pour donner beaucoup : le mérite tout entier en revient à mes bienfaiteurs ; moi je n'ai eu que le bonheur de faire en leur nom.

Je recommande à mes diocésains d'aimer et de servir Dieu, de ne pas travailler le dimanche, d'assister aux offices de la paroisse, de bien élever leurs enfants, de les instruire par le catéchisme, de soutenir les écoles catholiques. Encore quelques jours, et ils seront comme moi en présence de Dieu, avec les seules bonnes œuvres qu'ils auront faites.

Il n'y a de bon que d'aimer Dieu et de garder ses commandements : tout le reste n'est rien ; et si je pouvais, en ce moment, être entendu du fond de l'éternité, je ne tiendrais pas un autre langage.

Que Dieu nous reçoive dans sa miséricorde, quand l'heure sera venue ; qu'il accepte le sacrifice de notre vie comme un acte d'amour parfait ; et que nous méritions tous d'entendre cette douce parole :

— *« Venez, les bien-aimés de mon Père, posséder le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde ! »*

XAVIER, archevêque.



N. II.

SAINT-ROCH DES AULNAIES.

(Août 1903).

N. B. — Le mot latin *alnum* (acc.), nom d'arbre qui croît au bord des eaux, a donné le français *alne* d'abord, puis *aune*. La réforme de la langue, au XV siècle, remit la lettre *l* à côté de l'*u*, d'où *aulne*.

En latin, le suffixe neutre collectif *etum* désigne "un lieu planté d'arbres ou d'arbrisseaux de même espèce, Ex. — *Laur-etum*, *oliv-etum*, *aln-etum* : endroits plantés de lauriers, d'oliviers, d'aunes. Ce suffixe a passé en français sous la forme : *et*, *ei*, *oi*, *ai*, *ay* ; d'où les mots : *Aulnet*, *Aulnay*, *Boulet*, *Boulay* (lieu planté de bouleaux).

Le même suffixe, au pluriel, *eta*, analogue au féminin dans la dérivation, a passé en français sous la forme : *ette*, *ecie*, *oie*, *aie*, et même *aye* ; d'où l'on écrit, *Laurette Lorette*, la *Chênaie*, les *Aulnaies*.

Au centre du Comté de l'Islet, à la distance de quarante milles en aval de Québec, s'allonge, en forme de rectangle, la gracieuse et riche paroisse de *Saint-Roch des Aulnaies*. Ce nom rappelle le hameau d'*Aulney*, non loin de Paris, où Chateaubriand inaugura le récit de ses "Mémoires d'Outre-tombe".

* Les limites de *Sainte-Anne de la Pocatière*, à l'est, de *Saint-Jean-Port-Joli*, à l'ouest, dessinent les côtés extrêmes du rectangle ; tandis que, au sud, une arête de collines, étagées en premier, deuxième, troisième *rang* le sépare de *Sainte-Louise*, et que la parallèle se plie aux échancrures et aux courbes séculaires des rives du Saint-Laurent. Au couchant, la superficie du terrain, boisé, inégal, sablonneux, propice à la récolte de la pomme de terre et des céréales, s'infléchit mollement en descendant vers le centre du rectangle, où le sol s'alourdit d'alluvion, pour remonter ensuite sans raideur dans la direction orientale.

Sur le cours de la rivière *Ferrée*, qui serpente sur les versants et se perd, en chantant son dernier gazouillis, à travers un profond encaissement de rochers massifs, dans la petite anse du *Village*, s'alignent encore des cordons d'aunes dont les ancêtres, disparus ailleurs — comme meurt tout être qui respire sous les cieus — eurent l'honneur d'associer leur nom à celui du populaire saint Roch.

En effet, c'est sous le glorieux vocable de ce pèlerin français du XIV siècle, que la paroisse, exclusivement canadienne, a été jadis érigée, que vivent, grandissent et meurent ses bons habitants. En 1315, Roch, l'orphelin de vingt ans, se rendit de Montpellier en Italie, où sévissait le fléau de la peste. Atteint lui-même de la contagion, il se retira malade dans une solitude ; découvert par le chien d'un gentilhomme, on lui prodigua des soins efficaces. De retour dans sa terre natale, on le prit pour

un espion et on l'enferma dans un cachot : il y rendit le dernier soupir, avec la grandeur d'âme et la sublime résignation d'un saint que l'Eglise universelle honore sur les autels.

Le voilà, l'héroïque et charitable protecteur, au sommet de l'église, le bourdon à la main, le fidèle animal à ses pieds, parlant aux yeux par sa pose, par son regard, par son geste aussi expressif que douloureux ! Le voilà, debout, fixe et inébranlable au souffle furieux des vents d'hiver, des tempêtes d'été qui sifflent, grondent et mugissent dans les deux clochers qui l'encadrent et surplombent sa tête fièrement dressée vers le ciel comme celle de son compagnon vers sa personne ! Le voilà, sur son trône aérien, dominant à la fois les guérêts, les prairies, les vergers, les champs, aussi bien que les demeures de ses protégés qu'il aperçoit tous, chaque dimanche successif, accourir et défilier à ses pieds ! A sa gauche, une douzaine de toits seulement forme le noyau de la paroisse, sorte de garde d'honneur, en vigie autour du temple, son piédestal, et de son Hôte auguste : ici, l'école des enfants, déserte et morne au temps des foins et de la moisson des vacances ; là, tout près, la résidence gracieuse sans faste, propre sans luxe, solitude où fredonnent des voix douces et les notes timides d'un instrument, vraie chartreuse du Pasteur qui, l'œil à l'affût, l'oreille aux aguets, épie sans cesse la faveur d'accueillir avec obligeance. de prévenir avec cordialité, de se dépenser sans mesure, de sourire avec belle humeur, héritier d'un beau nom, celui même de notre historien national ; ses traits de caractère reluisent, par contagion sans doute, jusque sur la physionomie allègre et dans les procédés affables de son sacristain, voire de son enfant de cœur ; — plus loin, voilée sous un réseau de verdure, se dérobe — tout comme son propriétaire — la maison du Docteur, homme d'un abord facile, d'un accueil exquis, type achevé de la science qui s'ignore délibérément, qui croit, s'agenouille et prie, mais qui se relève pour se dévouer sans limites, au prix de sacrifices désintéressés et sans cesse renaissants.

A sa droite, le saint qui trône dans les nues contemple le cours majestueux du fleuve, large de vingt à vingt-cinq milles. Sur la rive nord, les flots, saumâtres au goût, vont s'encaisser dans la *Baie Saint-Paul* et semblent bercer la corbeille verdoyante et boisée de l'*Ile au Coudres*, où fleurissent encore les souvenirs du passage de Cartier et de Champlain ; puis ils caressent tour à tour *Les Eboulements*, *Saint-Irénée-les-Bains*, et plus bas, à l'horizon, les rives tant vantées de la *Malbaie*. En contrefort se prolongent les hauteurs des Laurentides, avec leurs pointes et leurs eisclures, les concavités, les versants à pic ou en pente douce, où la main du laboureur a découpé des rectangles, des carrés, des losanges de terres arables que l'œil distingue nettement, sous un ciel clair, des rives méridionales du fleuve géant. Dans son sein, aux abords du chenal, que sillonnent nuit et jour des vapeurs de grandes dimensions, des bâtiments à voiles, des goélettes marchandes et des yacht de plaisance, le gouvernement fédéral a planté sur le roc, qui gît au-dessous des bas-fonds, trois

phares d'alarme encore inachevés : analogie splendide de la vie humaine que la foi, l'espérance et la charité éclairent : triple lumière dont la flamme, entretenue pieusement, préserve des écueils, de l'enlissement, des collisions, et guide avec sûreté vers le port éternel !

Et l'aspect du ciel au-dessus de la tête du saint, comment le peindre ? En juillet et en août 1903, la température s'est livrée à ses caprices. De la pluie, des bourrasques, des orages, un ou deux ouragans déchaînés ; et quelques beaux jours rares !... Si l'on était poète cependant, que de riants tableaux, que de panoramas grandioses il serait aisé de crayonner et de peindre dans le langage ! Que de réconfort et de jouissance, quand, de neuf à onze heures du matin, sur la grève, une légère et chaude brise de l'ouest apporte l'odeur aromatique des prairies et l'atmosphère saline du large ! Le firmament, comme une coupole bleue de cristal, se mire avec le soleil qui monte et monte encore, dans les eaux tranquilles : la marée laisse percevoir à peine le clapotis du flux ou du reflux sur les bancs d'herbe dont la tête plie, en miroitant, sous son fardeau, tandis que l'oreille se prête gaiement aux bourdonnements des insectes, au ramage des oiseaux, à l'aboïement lointain des chiens du village.

Puis, c'est le silence, la solitude ensoleillée, là, au pied de l'église déserte, qui baigne ses assises presque dans les flots. Plusieurs fois l'an, ces flots les viennent battre ou caresser, aux heures de marée haute, apportant, eux aussi, le tribut de leurs murmures ou de leurs grondements au divin Captif et à son glorieux saint Roch.

Et là-bas, à plus d'un mille le long du fleuve, à l'embouchure de la rivière *Ferrée*, est assis, drapé d'une robe tissée de fleurs et de verdure, le charmant *Village des Aulnaies*. Il se compose d'une vingtaine de feux, aux deux bords de la route qui mène à *Sainte-Anne*.

Sur la lisière même du chemin, l'œil est surpris de l'alignement symétrique des arbrisseaux, des arbustes, des fleurs, des grands arbres : c'est la pépinière renommée de M. A. Verreault : double héritage rendu doublement cher, parce qu'il est un don du cœur et de la main de M. A. Dupuis. Ce dernier, grâce à une intelligence pénétrante, à un talent d'observation judicieuse, conquiert l'admiration du visiteur qui loue volontiers le merveilleux succès d'un labour expérimental de quarante à cinquante années de patience. Et ce qui rehausse encore cet ensemble de qualités, c'est son urbanité séduisante de gentilhomme campagnard, écho lointain de l'époque féodale, bretonne ou normande : M. A. Verreault, son autre lui-même, lui succède et le continue, avec honneur et mérite.

Et si l'on franchit le nouveau pont en béton, qu'une main hardie a jeté, en une seule arche, sur la rivière qui expire et marie son onde diaphane à la vague amère qui monte, l'on tourne sous l'ombreuse futaie donnant accès au manoir seigneurial des Dionne. Des Dionne ? non, des Déchène, trop tôt fauchés au seuil de leur carrière ! Leur souvenir, survivante palpitation des cœurs qui associent la gratitude à l'amour, plane encore sur la demeure et les dépendances : verger, lac, taillis d'épi-

nettes, bosquets; cet héritage, décors du manoir, riant séjour, solitaire retraite, repose aujourd'hui sur des bras et en des mains jeunes encore, deux orphelins dès la matinée de l'âge...! Puissent-ils, la main dans la main, héritiers simultanés, vivre toujours dans l'harmonie qui résulte de l'accord, dans la sympathie qui attache, la fraternité qui reconforte, soutient et triomphe, selon la parole de la Sagesse :

— “ *Un frère, qui soutient son frère, est un fort imprenable* ”.

C'est le vœu sincère, débordant de gratitude, d'un cœur étranger, hébergé sous le toit bienveillant de l'amitié, retrouvant sur la rive canadienne une image rajeunie du foyer familial qui n'est plus!

Quelles heures suaves se sont trop vite évanouies, là, sous les berceaux et les voûtes, au gazouillement des ruisseaux, sur le bord de l'écluse, dans l'eau courante qui repose et regaillardit, sous les yeux des écureuils en course, au croisement des corneilles prenant leurs ébats, du paon pleurant sa solitude, d'un monde d'oiseaux chantant leurs amours, leurs espérances et leur Créateur! Tantôt, c'est une visite au rucher odorant de M. L. Dupuis : sur une ligne parallèle à son frère, il a su se faire un nom, s'acquérir une gloire, même à l'exposition parisienne de 1900, où des diplômes d'honneur d'apiculture, d'horticulture, d'agriculture ont été conquis et rapportés au foyer des Dupuis et des Déchène du Village des Aulnaies. Tantôt, c'est une matinée, une soirée entière, à la marée montante, passées sur les récifs de “ la pointe ”. Là, un jour, ce sont des étudiants en vacances, un Docteur montréalais aussi avenant qu'exquis de complaisance, deux soutanes retroussées au labeur de la pêche; un autre jour, c'est un groupe de jeunes enfants, de dames, de jeunes filles, rieuses sous le bérêt ou le chapeau de paille, jetant les amèçons et sautant d'allégresse, lorsque a mordu la loche, l'anguille ou la *plie*.

Et toujours, en rentrant au manoir, les visages étaient épanouis, les lèvres souriantes, les propos condescendants, prévenants et gais, le couvert mis à point, le repas succulent, assaisonné de traits d'esprit : on n'est ni avocat, ni secrétaire de ministre, sans avoir beaucoup appris et beaucoup retenu; et quand on n'est pas seul — comme moi — l'on a droit au secours et à l'appui de sa compagne, pour la bonne raison que “ deux assurément valent mieux qu'un ”, s'il faut croire au témoignage de Jean La Fontaine.

* * *

Mais ce que je ne saurais taire, c'est l'événement du dimanche soir, 9 août 1903.

C'est bien là, dans l'Anse du Village des Aulnaies, que vint prendre ses ébats un énorme cétaqué, “ un gros poisson ”, comme on l'a d'abord qualifié.

Vers les cinq heures, sous un ciel sombre et nuageux, les jeunes gens des familles *Caron* et *Pelletier* distinguèrent, sur la batture du fleuve à

marée haute, une série de colonnes d'eau projetées par un monstre. En réalité, la baleine, par ses narines ou *évents*, rejette de l'air, saturé de vapeur d'eau, qui s'élève en un panache de 14 à 15 pieds d'altitude.

Armés de carabines à balles, les jeunes gens, accompagnés de leur père M. Pelletier, qui a pris une hache, montent dans l'unique chaloupe qui danse, solitaire et mélancolique, à l'embranchure de la rivière *Ferrée*. Leur dessein consiste à contourner l'animal et à lui barrer le passage du retour au chenal du fleuve : c'était tenter un coup d'audace et d'intrépide hardiesse. Au mépris du péril et de la mort, l'embarcation gagne le large ; les coups de feu résonnent à intervalles rapprochés, effrayant le cétacé, doux et peureux de sa nature. La chasse improvisée se prolonge ainsi, l'espace de deux ou trois heures, quand le reflux ou *baissant*, assez prompt sur la batture horizontale, ne laisse plus au monstre la profondeur nécessaire pour la natation et le retour.

En ce moment, le robuste et valeureux père *Pelletier*, aussi modeste que hardi et résolu, brandissant sa hache, entreprit d'entailler le cou de l'animal ; il atteignit, à force de coup répétés, l'artère carotide, et "deux tonnes de sang" — pour user de son langage — jaillirent à gros bouillons en rougissant l'onde environnante. Ainsi, sans harpon, sans crochet, sans dard, la capture était assurée ; l'animal, bientôt à sec sur la vase, s'agitait dans les convulsions et les battements de sa queue si redoutable, agonisant en silence, expirant aux premières lueurs de l'aube, le 10 août, fête de saint Laurent.

À la marée montante, l'immense cadavre put flotter. On lui attachait un gros câble à la queue, et, à l'aide d'un treuil, on hala l'énorme masse au quai de Saint-Roch, où affluèrent, durant cinq jours, de deux à trois mille curieux. À huit heures, on prit sous mes yeux les dimensions : la baleine mesurait 52 pieds de long sur 7 de large.

Il est regrettable que l'on soit resté sourd, à Québec, aux appels téléphoniques de ces braves cultivateurs, devenus pêcheurs de circonstance. Pas un connaisseur qui donnât un conseil sur l'exploitation d'un si belle capture ! Pas même un journaliste de Montréal, si empressé d'ordinaire à courir les scènes de crimes sensationnels et passionnels ! . . .

Quel parti peut-on tirer, quel rendement espérer de la viande, de la graisse, des fanons, de la tête, du squelette de ce monstre ? Ces pauvres gens ignorent l'art de réaliser les richesses qu'ils ont sous la main, et dans l'embarras où ils gémissent, ressaisissant leur courage, ils travaillent nuit et jour à fondre le lard, épais d'un pied environ, malgré les émanations nouséabondes et caustiques, qui s'exhalent autour d'eux et empestent l'atmosphère. Huit cents gallons d'huile : tel est à peu près l'unique résultat et la récompense d'une entreprise quasi héroïque !

En écrivant ces lignes qui resteront, nous voulons au moins en préserver de l'oubli le souvenir, auquel nous joignons notre admiration sincère et nos plus chaudes félicitations.

Cette admiration et ce souvenir, alliés à la sympathie la plus vivace, nous les étendons à toute la paroisse si édifiante de Saint-Roch. Nous la revoions encore en esprit, réunie pieuse et attentive au pied de la chaire de vérité. Sans se connaître, l'on s'entend presque du regard : loin de la terre natale, l'on pense revoir la patrie absente ; on se sent consolé d'y retrouver la langue, les usages, les coutumes, les mœurs, j'allais dire les cœurs tendres que l'on a quittés et perdus pour toujours !

Le souvenir précise mieux ses liens d'or, à l'endroit des malades visités, des agonisants assistés, des défunts qui dorment dans les caveaux de l'église et sous les tertres du cimetière. Grave leçon, que celle de la mort ! Bonne et sainte édification, que cette rencontre éphémère, qui présage la rencontre du rendez-vous éternel !

Qu'est donc la vie, ô chers paroissiens de Saint-Roch ?
 Une heure de repos, avant le grand sommeil !
 Avant le jour sans fin, quelques jours au soleil !
 Pensez-y bien, ô chers paroissiens de Saint-Roch !

L. Y.



Les Deux Noblesses

(Suite.)

7 novembre 1900.

Mon frère a reçu cette semaine la nouvelle de son changement, je sens bien qu'il souffre d'abandonner ses œuvres naissantes. Mais il ne me dit rien, et, dans mon égoïsme, je songe que ses soucis d'apôtre sont bien peu de chose auprès de mes douleurs de femme.

Pour moi, c'est avec une inguérissable tristesse que je quitterai la Vieuxville. J'y ai souffert et, hélas ! j'y ai aimé.

Dans les allées solitaires du grand parc je suis venue dire adieu à mes souvenirs et bercer, dans les souffles plaintifs de l'automne, les peines de mon âme. Le château est fermé ; la marquise douairière est en voyage ; le marquis a rejoint sa garnison ; son frère chasse dans la forêt d'Orléans.

Dans les sous bois déserts, le brouillard enveloppe les arbres et les sentiers se perdent indécis. Ainsi les routes de l'avenir vont se fermer devant moi. L'idée qu'il me faudra les parcourir seule, dans l'isolement du cœur, fait comme frissonner mon âme. Mais, sans doute, il vaut mieux que cela soit ainsi. L'éloignement ne tue pas l'amour quand il est puissant, mais il empêche que les indifférents ne le devinent, et les filles pauvres, comme moi, n'ont pas le droit d'aimer sans être soupçonnées de s'abaisser dans le ridicule ou de s'avilir dans la cupidité.

Ah ! pourquoi faut-il que cette lettre anonyme soit venue me faire prendre conscience de mes propres sentiments ! L'amour, tant qu'on ne s'en est pas soi-même aperçu, reste encore guérissable, mais l'aveu qu'on s'en fait l'enfonce dans l'âme : on peut toujours le vaincre, on ne peut plus l'ignorer.

Soudain, sur les feuilles mortes qui jonchent déjà la terre, un pas rapide se fait entendre. Au bout de la grande allée qui s'en va vers les lointains gris, j'aperçois le marquis, M. Jean, qui s'avance vers moi. Et je sens, je ne sais pourquoi, qu'il vient pour me parler.

Je m'arrête. Nous avons assez confiance l'un dans l'autre pour ne point redouter cette rencontre dans le silence des bois et sous le ciel de Dieu.

Et tandis qu'il s'approche, je vois que son visage est tout pâle et que ses lèvres tremblent d'émotion.

— Vous trouverez sans doute ma démarche étrange, me dit-il, mais j'ai appris seulement hier votre départ et je n'ai pu attendre davantage. M. le curé vous a-t-il fait part d'une lettre de ma mère ?

— Non, fis-je, un peu étonnée.

La figure du marquis s'éclaira.

— Ainsi il ne vous a pas dit que ma mère demandait pour moi votre main et le refus qu'il nous a transmis ne vient pas de vous ? Il me reste donc un peu d'espoir . . .

Un instant je sentis mon courage défaillir. Mais non, il ne le fallait pas : cela n'eût été ni digne de moi, — ni digne de lui :

— Mon frère ne m'a pas consultée, il a cru m'épargner un chagrin. Mais, hélas ! monsieur, la réponse qu'il vous a donnée reste toujours la même : je ne serai point marquise de Villepreux.

— Ah ! je vois que vous ne m'aimez pas, s'écria-t-il. Certes, je n'ai jamais été empressé auprès de vous. Mais mon amour à moi grandit dans le silence comme les vieux arbres qui nous entourent poussent dans la solitude des bois. Regardez-les, ne sont-ils pas plus puissants que tous ceux qui bordent nos routes et se prodiguent aux yeux ?

— Vous croyez peut-être que mon amour est, comme celui des autres, un encens capiteux, brûlant pour votre seule beauté ! Ceux qui aiment ainsi ne connaissent que le fantôme charmant, mais toujours périssable de l'amour. Moi, j'aime en vous le reflet embelli de mes pensées, une âme sœur de la mienne, un cœur battant pour les mêmes causes.

— Vous souvient-il de ce matin de printemps où, m'offrant une rose, vous m'avez parlé de ma mission sociale ? En cette voix que votre parole même m'a indiquée, pensez-vous qu'une compagne aux vertus de petite taille ne sera un aide et un réconfort suffisant ? Si la jeune fille que je choisirai n'a pas, elle aussi, rêvé de prendre sa part de cette mission, si elle n'a pas compris par expérience qu'à notre époque troublée il est d'autres devoirs que d'élever, à l'abri des vents, la tranquille cellule de sa propre sainteté, qu'il faut être, à sa manière et dans sa sphère, apôtre, elle éprouvera à l'égard des œuvres de son mari, si grandes soient elles, comme une sorte de jalousie. Ne comprenant point le zèle, elle l'accusera de faire tort à l'amour.

— Ce sont là, sans doute, de bizarres déclarations et je plaide d'une façon peu ordinaire ma cause d'amoureux. Mais je sais votre âme vigoureusement trempée. Mettez votre main dans la mienne et nous ferons de grandes choses. Nous irons vers ce peuple que nous aimons tous deux, vers ce grand inconnu sorti de ses déserts, lion farouche, terrible en ses colères, mais capable parfois de s'arrêter devant la faiblesse d'une femme ou d'un enfant. Auprès de ma force, vous serez la bonté, vous panserez les blessures que je ferai, parfois, dans l'ardeur de la lutte ; quand je crierai les paroles âpres de la justice, vous murmurerez les doux mots de charité. J'aimerai en vous la femme, l'héroïne et la sainte. Oh ! je vous en supplie, dites, dites-moi que vous m'aimez !

Et moi j'écoutais cette parole vibrante. Peu à peu, j'écrasais mon amour dans mon cœur :

— C'est précisément, dis-je enfin, parce que je crois à la grandeur de votre mission que je ne puis être votre épouse. Votre grande fortune et la splendeur de votre nom nous séparent comme un abîme. La femme

que vous choisirez devra partager vos travaux, vos soucis, vos périls : elle ne doit point être soupçonnée d'aspirer à jouir de vos richesses et à se parer de votre titre...

En même temps, je lui tendais la lettre anonyme que j'avais reçue.

Il la prit et, après l'avoir parcourue d'un rapide coup d'œil, il la jeta à terre et la broya avec mépris sous son pied.

— Pourquoi tenir compte de ces lâches insinuations ? me dit-il.

— Hélas ! monsieur, c'est l'opinion du monde.

— Que m'importe ! Le monde trouverait tout naturel mon mariage avec miss Jackson, uniquement parce qu'elle apporte comme, noblesse, une roture exotique et, comme armoiries, un semis de besants. Moi, je préfère rajeunir ma race aux sources saines et fortes des énergies populaires dont elle est sortie, il y a des siècles, par la confiance des petits et des humbles qui se sont groupés autour d'elle. D'ailleurs, si la fortune nous sépare aux yeux du monde, je puis me faire pauvre avec vous.

— Vous le pouvez, mais vous ne le devez pas. La fortune est une puissance qui vous est nécessaire pour agir. Laissez-moi donc descendre, tandis que vous monterez les degrés éclatants de la renommée. Qui sait ? mon humilité sera peut-être le rachat de votre gloire. Ma pensée vous suivra... ainsi que mon amour.

— Vous m'aimez !

— Hélas ! cet aveu m'a échappé. Mais mon amour est assez puissant pour préférer à ses joies la grandeur de celui que j'aime.

— Ainsi vous m'interdisez tout espoir...

— Aux yeux du monde, une seule chose efface, entre ceux qui s'aiment, l'inégalité, si profonde qu'elle soit, c'est la grandeur du service rendu par celui qui est pauvre à celui qui est riche : le sang répandu compense toute richesse et anoblit toute roture. Si vous êtes assez fort, monsieur, pour tenter et supporter l'épreuve, priez Dieu, moins sévère que le monde, de donner à notre amour ce douloureux, mais glorieux baptême. D'ici là, nous ne nous verrons plus.

Un grand silence se fit. Les feuilles, surchargées d'humidité, laissaient tomber de larges gouttes d'eau et cette chute, d'ordinaire imperceptible, résonnait dans l'assourdissement des bruits plus lointains. Il me semblait entendre tomber au fond de mon âme, avec le poids des tristesses de la vie, les larmes que je retenais dans mes yeux.

Enfin le marquis domina son émotion. S'inclinant très bas devant moi :

— J'accepte, me dit-il, cet au revoir, pourvu que la souffrance m'atteigne en même temps que vous et que mon sang se mêle au vôtre.

Ainsi furent faites nos fiançailles. Au loin, dans l'immense plaine qui fuyait devant la grande allée, des colonnes de fumée bleue montaient vers le ciel : sur la terre dépouillée brûlait ce qui avait été la parure du printemps.

HENRY REVERDY.

(A suivre.)